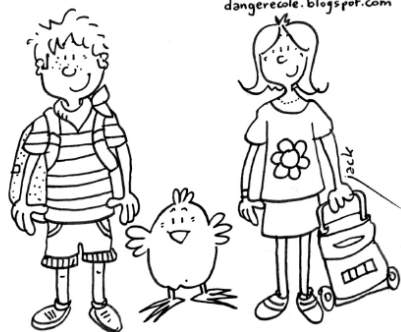


# LA RENTRÉE! 2018

dangerecole.blogspot.com



Ecole elem Saint Martin

12 rue Lesage

91610 BALLANCOURT

☎ 01 64 93 25 73

0911356<sup>E</sup>@ac-versailles.fr



Je souhaite que chacun trouve sa place dans notre école et puisse progresser sereinement et humainement. Bonne rentrée à tous !

Mme Laroulandie

## LES NUMEROS UTILES

Ecole : 01 64 93 25 73

RASED : 01 64 93 44 87 (Répondeur)

Péri scolaire : 06 07 66 58 51

Scolaire : 01 64 93 73 84 ou 73 85

Blog de l'école : <http://www.ec-st-martin-ballancourt.ac-versailles.fr/>

## LES ENSEIGNANTS

Mme LAROULANDIE Directrice

Mme CHAIGNEAU

Mme DEVIF

Mme PELAEZ

Mme BESSE

Mme MAUGER/ Mme VILLENAVE

Mme LAROULANDIE /Mme DUBY

Mme PICARD

Mme LENOBLE

Mme VANDYSTADT

Mme ARNAUD

## LE RASED

Mme Stéphanie REMY Psychologue

Mr Jean Sébastien DETRAIT Rééducateur

Mme Edith PETRINS Rééducateur

## LE « PACK DE RENTREE »



Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à lire et à compléter :

Fiche de renseignements, Fiche sanitaire d'urgence > à compléter au stylo noir LISIBLEMENT et à rapporter impérativement avant le **Vendredi 7 septembre 2018 dernier délai**

Proposition abonnements. > à rapporter pour le 21 sept.

**ASSURANCE** Une **attestation d'assurance version papier** est à fournir au plus tôt. ( pas par mail)

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « *responsabilité civile* » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « *garantie dommages corporels (individuelle accident)* » couvre les accidents subis sans tiers.



## COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La cotisation volontaire à la coopérative scolaire (possibilité de donner par semestre) est laissée à la libre appréciation de chacun. Paiement à l'enseignante de la classe, en espèce ou par chèque à l'ordre de la « coopérative scolaire

élémentaire Saint martin »

Tout versement donnera lieu à un reçu.

La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Centrale de Coopérative à l'Ecole (OCCE)

## HORAIRES SCOLAIRES

Ouverture : 10' avant le début des cours. Inutile d'arriver trop tôt devant le portail.

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi**

> 8h30 – 11h30 et 13h20--- 16 h30



## VIGIPIRATE et SÉCURITÉ



La vigilance de tous, y compris de la part des parents d'élèves, est indispensable : L'accueil à l'entrée de l'établissement scolaire est assuré par un adulte de l'école ;

L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée  
Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;  
Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants ; Il est nécessaire d'éviter les attroupements devant l'école: **Ne pas envoyer les élèves trop tôt à l'école !** Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. **Les portes de l'école sont fermées à la sonnerie. Tout élève arrivant en retard (EXCEPTIONNEL) doit sonner pour demander l'ouverture du portail.**



## ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves intéressés par la vie de l'école sont invités à prendre contact auprès des responsables élus ou des associations, groupements de parents présentes sur la ville.

Les élections auront le vendredi 12 octobre de

**13 h 00 à 17 h 00.**

## SORTIES --- SÉCURITÉ

Des problèmes de sécurité pour les élèves obligent l'école et les dispositifs périscolaires à organiser le *transfert de responsabilité* de façon sérieuse. Les élèves quittent la classe **quand la sonnerie retentit**. Il faut leur laisser le temps d'arriver au portail.



**MEDICAMENTS : Les enfants ne doivent avoir en aucun cas de médicaments (même bénin) dans leur cartable.**

## INFORMATIONS ET COMMUNICATION



Il est indispensable de lire et signer à chaque fois les documents qui vous sont destinés dans le cahier de liaison de votre enfant. Penser à lire aussi les affichages à l'entrée de

l'école, les messages reçus par mail et ceux sur le site. **Une réunion d'information** est organisée dans chaque classe à laquelle il vous est vivement conseillé d'assister.

**N'hésitez pas : le dialogue courtois permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !**

## BASE LOGICIEL ELEVES :

base  
élèves

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information

informatisé pour la gestion des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette application qui s'appelle : « **Base élève premier degré** » est utilisée dans l'école. Elle a été déclarée à la CNIL le 24 décembre 2004 par le directeur des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Conformément à la loi, le droit d'accès aux informations nominatives contenues dans la base de données s'exerce auprès du directeur d'école.

## SIGNATURE

*J'ai pris connaissance des informations*



## Date des congés Année scolaire 2018/2019

 <b>Rentrée des classes</b>	Lundi 3 septembre 2018 au matin		
 <b>Automne</b>	Vendredi 19 octobre 2018 Lundi 5 novembre 2018	 <b>Hiver</b>	Vendredi 22 février 2019 Lundi 11 mars 2019
 <b>fin d'année</b>	Vendredi 21 décembre 2018 Lundi 7 janvier 2019	 <b>Printemps</b>	Vendredi 19 avril 2019 Lundi 6 mai 2019
 <b>Pont ascension</b>	Du mardi 28 mai 19 au lundi 3 juin 19		
 <b>Début des congés d'été</b>	Vendredi 6 juillet 2018		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le respect du présent calendrier est essentiel pour votre enfant. L'équipe enseignante ne peut cautionner les départs en vacances anticipés. En cas d'une telle absence, le travail sera rattrapé au retour et non donné à l'avance.

Pour les élèves partant en vacances en dehors des dates officielles, les parents devront faire un courrier à Mme la directrice avec le motif exact et la durée de l'absence au moins 10 jours avant la date des congés. Ce courrier sera transmis à Mme L'inspectrice l'informant de ces faits.